



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 5 octobre 2009

Vaccination contre la grippe A H1N1. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités.

Le SNPHAR a pris connaissance de la lettre de Roselyne Bachelot, en date du 29 septembre 2009, destinée sans doute aux professionnels de santé sur la pandémie grippale. Ce courrier ne nous a pas été adressé en tant que syndicat, contrairement à ce que laisserait entendre son dernier paragraphe mais via les directions hospitalières.

Au-delà des informations et de la démarche gouvernementale qu'elle contient, le SNPHAR reste toujours ébaubi du couplet sur les instances syndicales qui « permettent le maintien d'un lien étroit entre nous » ! **Les syndicats médicaux hospitaliers vont fêter, dans quelques jours, le premier anniversaire de la rupture du dialogue social de la part de la Ministre de la santé.** Jamais gouvernement n'aura été aussi peu à l'écoute des praticiens qu'il s'agisse de la consultation sur la loi HPST, qu'il s'agisse du dossier des retraites, de l'attractivité des carrières ou encore de la permanence des soins. **Faut-il que le Ministère de la santé soit aux abois, pour en appeler à ceux qui ne sont dignes habituellement que de son mépris !**

Où est le débat national transparent réclamé par le SNPHAR, dès le début septembre, sur la vaccination pour une couverture sanitaire adaptée aux besoins de la population et non à ceux de l'industrie pharmaceutique ? La tutelle doit comprendre que beaucoup doutent ou hésitent car elle a verrouillé tout espace d'autonomie et donné au secteur libéral tout ce qui était rentable dans le service public hospitalier.

Les praticiens hospitaliers rempliront leurs missions, comme tous les jours et nuits, pour recevoir et traiter les afflux massifs de blessés ou de malades. **Ils n'ont pas attendu pour prévoir dans chaque établissement des schémas organisationnels pour répondre aux situations exceptionnelles.**

Néanmoins, la Ministre doit prendre ses responsabilités en ce qui concerne l'obligation vaccinale pour les personnels hospitaliers. En effet, elle doit assumer totalement les conséquences de son choix qui ne peut être laissé à la discrétion des acteurs hospitaliers, s'agissant d'un risque de santé publique déclaré à ce point élevé par Roselyne Bachelot.

Le SNPHAR demande donc au Ministère de la santé d'arrêter les dispositions, dans les délais le plus brefs, sous forme d'un texte officiel, afin de rendre obligatoire la vaccination pour les professionnels de santé, à partir du moment où elle est efficace et sans danger. Le Ministère ne peut persévérer dans son attitude de désengagement perpétuel, particulièrement à un moment où il semble qu'il ait besoin de l'hôpital public et de son personnel soignant.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr